

Camp Bougeotte

Été 2020



Guide aux parents

Adresse courriel pour nous joindre :

campdejour@ville.laprairie.qc.ca

Numéro de téléphone du Centre multifonctionnel Guy-Dupré :

450 444-6698

Numéro de téléphone de l'école Saint-François-Xavier :

438 351-2825

Où?

Centre multifonctionnel Guy-Dupré
situé au 500, rue Saint-Laurent

École Saint-François-Xavier
située au 500, boulevard Taschereau

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : 450 444-6700

Informations importantes

Cet été, au camp Bougeotte, la thématique sera...

BOUGEOTTE autour du globe



Horaire

Du lundi 22 juin au vendredi 14 août 2020

* **Nous serons fermés le mercredi 24 juin 2020 à l'occasion de la Fête nationale du Québec.**

* Nous serons ouverts le mercredi 1^{er} juillet 2020.

❖ Horaire du camp de jour : de **6 h 45 à 18 h**

* Votre enfant demeure sous votre responsabilité jusqu'à ce que le camp de jour ouvre ses portes et que sa présence ait été confirmée par un membre du personnel;

* En cas de retard, il vous faudra déboursier, le soir même, des frais supplémentaires de 6 \$ par tranche de 15 minutes de retard;

❖ L'animation du camp de jour se déroulera de **8 h 30 à 16 h**.

Les essentiels

DANS LE SAC DE VOTRE ENFANT :

- ❖ Lunch froid et deux (2) collations santé (avec une briquette réfrigérante);
- ❖ Crème solaire hydrofuge d'une protection FPS 30 (minimum);
- ❖ Casquette ou chapeau;
- ❖ Maillot de bain et serviette de plage;
- ❖ Bouteille d'eau;
- ❖ **Masque de protection individuelle réutilisable.**

SUR VOTRE ENFANT :

- ❖ Des espadrilles ou des sandales de sport (obligatoires);
- ❖ Un pantalon court (short) et un chandail à manches courtes (recommandés).

* **Tous les effets personnels de l'enfant doivent être identifiés.**

* **Tous les effets personnels doivent être rapportés à la maison, chaque soir.**

Mesures COVID-19

Afin de respecter les mesures émises par le gouvernement et la Santé publique, ainsi que pour assurer la sécurité des enfants, des parents et des moniteurs, la Ville de La Prairie a adapté son offre de service et ses pratiques. Les changements sont :

Arrivée des enfants :

- ❖ Nous invitons les parents à demeurer dans leur automobile à moins d'une nécessité majeure. Un moniteur se dirigera à l'auto afin de leur demander l'état de santé de leur enfant et des membres de leur famille. Par la suite, il accompagnera l'enfant afin que celui-ci se lave les mains et le dirigera dans son local.

Départ des enfants

- ❖ Un seul parent est invité à se présenter pour venir chercher son enfant. Aucun parent ne pourra accéder au bâtiment, à moins d'une exception (le parent devra alors se laver les mains). Il sera invité à faire la file à l'extérieur, avec une **carte d'identité en main**, tout en respectant la signalisation au sol et le 2 mètres de distanciation physique. Un moniteur viendra confirmer son identité et appellera son enfant. Durant l'attente, il devra se diriger dans les cases d'attentes prévues à cet effet.

Fonctionnement des groupes :

- ❖ Le ratio moniteur/enfants est réduit :
 - 5 à 6 ans : 1 moniteur pour 7 enfants;
 - 7 ans et plus : 1 moniteur pour 10 enfants;
- ❖ Les activités extérieures sont favorisées;
- ❖ Un horaire est mis en place afin d'accorder à chacun des groupes un temps de jeu
- ❖ Des zones spécifiques par groupe sont établies dans chaque bâtiment;
- ❖ Un plan de circulation clair permet d'éviter les croisements entre les groupes;
- ❖ Au moins une période de jeu par semaine est prévue à la piscine municipale pour chacun des groupes.

Mesures sanitaires :

- ❖ À plusieurs moments durant la journée, le lavage de mains sera supervisé par les moniteurs comme à l'arrivée des enfants, avant et après le dîner, après une activité à l'extérieur, etc.
- ❖ Pour des raisons d'hygiène, aucun four à micro-ondes ne sera disponible. Prévoir un lunch froid ou un contenant hermétique (ex. : *Thermos*®).
- ❖ Afin d'éviter l'échange de matériel entre les groupes, chaque local aura à sa disposition du matériel qui, après chaque utilisation, sera désinfecté par le personnel.
- ❖ Si la distanciation physique ne peut être respectée (premiers soins, interventions, etc.), le personnel devra porter l'équipement sanitaire requis selon les recommandations de la Santé publique.
- ❖ Tous les enfants devront avoir un masque de protection individuelle réutilisable à leur disposition. Le port du masque sera exigé lors de toutes activités qui ne respectent pas les mesures de distanciation physique (2 mètres) pendant plus de 15 minutes.
- ❖ **FORMULAIRE DE DÉCLARATION**. L'avez-vous bien rempli ? Vous pouvez le retrouver au :
https://loisirs.accescite.net/laprairie/admin/upload/Camps_d%C3%A9clarati%C3%B4n%20des%20parents.pdf

***Dans le cas où un parent refuse de remplir le formulaire d'engagement, le Camp se réserve le droit de refuser l'inscription de son enfant.**

En cas de symptômes ou de cas déclarés de la COVID-19

Si un enfant du présente un des symptômes suivants :

- apparition ou aggravation d'une toux;
- fièvre;
- difficultés respiratoires;
- perte subite de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale :

Un de ses parents doit aviser les chefs d'équipe le plus rapidement possible ou, à l'inverse, les chefs d'équipe aviseront les parents immédiatement. De plus, **un enfant présentant ces symptômes ne doit pas se présenter au camp de jour**. S'il est déjà au camp de jour, l'enfant sera placé en isolement jusqu'à ce qu'un de ses parents vienne le chercher. Par la suite, il faudra téléphoner à la ligne *Info-COVID* et prendre les mesures nécessaires pour

effectuer le test de dépistage. Le résultat de ce test devra être transmis dans les meilleurs délais aux chefs d'équipe.

Advenant un cas déclaré positif, le Camp se réserve le droit d'arrêter les activités du groupe, notamment afin de procéder à la désinfection des lieux. Les activités reprendront uniquement une fois tous les critères de la Santé publique seront respectés. De plus, les individus ciblés devront passer un test de dépistage, incluant le personnel. Dans une telle situation, le Camp communiquera auprès des parents afin de les informer de la suite des choses. Le retour au camp sera possible uniquement à la suite d'un résultat négatif au test de dépistage.

Le Camp de jour a à cœur la santé et la sécurité des enfants et de ses employés. Toute l'équipe sera supervisée afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciation physique mises en place. Nous demandons votre collaboration afin d'assurer un environnement sécuritaire pour vos enfants.

Merci de prendre connaissance de tous ces changements et de les respecter tout au long de l'été.

Horaire de la piscine



Toutes les informations vous seront communiquées dans le *Bougeotte Nouvelle*. L'accès à la piscine sera permis à partir de la semaine du 22 juin 2020.

La baignade peut être annulée si la température n'est pas favorable.

Rôles et responsabilités des parents

- ❖ Avoir complété le [Formulaire de déclaration des parents](#);
- ❖ Avoir ses cartes d'identité en main lorsqu'ils viennent chercher leur enfant;
- ❖ Limiter les personnes, outre les parents, qui viennent chercher leur enfant;
- ❖ Prévenir un chef d'équipe si une personne autre que les parents ou que les personnes déjà autorisées doivent venir chercher leur enfant;
- ❖ Prévenir un chef d'équipe si leur enfant requiert des attentions particulières (médicaments, allergies, restrictions, comportements, etc.);
- ❖ Consulter le *Bougeotte Nouvelle* pour rester informé sur les activités spéciales et les nouvelles mesures mises en place;
- ❖ Consulter ses courriels FRÉQUEMMENT afin de rester en communication avec les chefs d'équipe, car les courriels sont notre SEUL moyen de communication cet été;

- ❖ Veiller à ce que tout le contenu soit à l'intérieur du sac à dos de leur enfant et qu'il soit BIEN IDENTIFIÉ. Seul le sac à dos leur enfant est autorisé sur le site du camp de jour;
- ❖ Prévenir un chef d'équipe si leur enfant présente des symptômes de la COVID-19;
- ❖ Prendre connaissance du code de vie avec leur enfant avant son arrivée au camp de jour.

Politique médicale

Si votre enfant doit prendre des médicaments sur les heures du camp de jour, **vous devez obligatoirement vous présenter au bureau des chefs d'équipe** afin de remplir le formulaire d'administration de médicaments lors de sa première journée de fréquentation du camp de jour.



Il est important de fournir la quantité de médicaments nécessaire, selon la posologie et la dose de votre enfant, et ce, pour **une semaine** au camp de jour. Vous êtes responsable de récupérer le contenant vide, lors de la dernière journée, au moment du départ de votre enfant.

Description des médicaments

L'étiquette du pharmacien indiquant les coordonnées de l'enfant, la posologie, la date d'expiration, le nom du médecin traitant, etc. doit obligatoirement être apposée sur les contenants. Il en est de même pour les médicaments en vente libre (ex. : Tylenol®, Advil®, etc.). Dans le cas contraire, le médicament ne pourra pas être conservé par le personnel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Si votre enfant a des allergies, **il doit obligatoirement avoir son EPIPEN sur lui tout au long de la journée**. Un sac de type « banane » est fortement recommandé. En cas d'oubli, votre enfant se verra refuser l'accès au camp de jour.

Dates limites d'inscription ou d'annulation

<u>Semaine</u>	<u>Date limite d'inscription ou d'annulation</u>
Semaine du 22 juin	15 juin
Semaine du 29 juin	22 juin
Semaine du 6 juillet	29 juin
Semaine du 13 juillet	6 juillet
Semaine du 20 juillet	13 juillet
Semaine du 27 juillet	20 juillet
Semaine du 3 août	27 juillet
Semaine du 10 août	3 août

*** Pour procéder à l'annulation d'une semaine de camp de jour, veuillez envoyer une demande par courriel à l'adresse suivante : loisirs@ville.laprairie.qc.ca.

*** Aucun remboursement, suite à une annulation, ne sera fait après la date limite citée plus haut.

Programme Zone ados

- ❖ Nouveau programme en collaboration avec la Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie (MDJ);
- ❖ Programme destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans;
- ❖ Les activités se déroulent les mardis et les vendredis, à partir du 22 juin;
- ❖ Les ateliers du mardi : ateliers sur place (à la MDJ) comme des graffitis sur des casquettes, confection LEGO® robotique, confection de *slime* et de pâte changeante, etc. Ces ateliers coûtent 5 \$ à l'unité ou 10 \$ pour trois. Les inscriptions sont obligatoires;
- ❖ Les 5 @ 7 du vendredi : activités virtuelles via la plateforme ZOOM où l'on reçoit plusieurs invités (Antoni Remillard, Jessie Nadeau et PH Cantin, Olivier Couture, etc.). Ces activités sont gratuites et les inscriptions sont obligatoires.

Annexes

- 1) CODE DE VIE ET PROCÉDURES
- 2) FORMULAIRE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS
- 3) FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PARENTS - COVID-19



Annexe 1

CODE DE VIE ET PROCÉDURES PROGRAMMES ESTIVAUX - SERVICE DES LOISIRS

Depuis quelques années, le Service des loisirs de La Prairie a intégré, dans sa programmation estivale, un Code de vie. Ce dernier nous permet d'être équitables lors d'interventions suite à des comportements inacceptables et sert à identifier les bons comportements que chaque enfant doit adopter lorsqu'il participe à un des programmes estivaux : Camp Bougeotte ou les Incroyables. Le Code de vie est, selon nous, une nécessité pour éviter les malentendus, pour que tout le monde soit sur la même longueur d'ondes, pour favoriser un milieu de vie sain et pour faciliter nos interventions.

De plus, différents formulaires aidant la gestion de conflit dans le groupe de votre enfant seront disponibles pour permettre un meilleur suivi entre vous, les moniteurs, les chefs d'équipes, la coordonnatrice et la régisseur responsable des programmes.

Merci de voir à son application ;

Afin d'assurer aux participants du **Camp de jour** ou du programme Les Incroyables un milieu sécuritaire, sain et respectueux, la Ville de La Prairie a élaboré un code de vie. Veuillez vous assurer que les règles du code de vie sont bien comprises par votre enfant.

- 1. J'agis de façon sécuritaire
- 2. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles
- 3. J'utilise un langage approprié
- 4. Je respecte mon environnement (propreté des lieux)
- 5. Je respecte le matériel mis à ma disposition
- 6. Je règle mes conflits de façon pacifique

Procédure en cas de non-respect du code de vie

Étape 1 : Le moniteur avise verbalement l'enfant de la situation problématique et ce dernier a droit à la réparation selon la gravité de l'acte posé.

Étape 2 : Si la situation ne se règle pas, l'enfant est retiré temporairement des activités au sein de son groupe.

Étape 3 : Si aucun changement n'est observé dans le comportement de l'enfant, ce dernier sera retiré de son groupe et les parents seront informés.

Étape 4 : Le responsable du programme, l'enfant et ses parents se rencontrent pour discuter de la situation, des solutions pour l'améliorer, de nos attentes et des conséquences possibles.

Étape 5 : En cas de récidive, la régisseur ou la coordonnatrice communiquera avec les parents et l'enfant sera immédiatement retourné chez lui pour une période pouvant aller jusqu'à 5 jours, selon la gravité du geste posé.

Étape 6 : Si la situation ne s'améliore pas après la réintégration, l'enfant sera expulsé de façon définitive.

La collaboration des parents est primordiale et il est important de mentionner au responsable du programme choisi tous renseignements importants au sujet de comportements problématiques de votre enfant et ce, afin de nous aider à intervenir adéquatement.

Les moniteurs collaborent à l'identification des comportements qui vont à l'encontre du code de vie ainsi qu'à la rédaction des rapports.

Prendre note que, selon la procédure, votre enfant pourrait être suspendu après trois rapports écrits.

Pour certains comportements jugés inacceptables, nous nous réservons le droit de ne pas suivre l'ordre des étapes.

Nous appliquerons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les cas de violence physique ou psychologique. Cette politique s'applique également au sujet de l'intimidation.

Des accompagnateurs possédant de la formation et de l'expérience en intervention ont été embauchés pour accompagner des enfants ayant des limitations. Lorsqu'ils n'auront pas la responsabilité d'un enfant, ils apporteront leur soutien au personnel d'animation dans les groupes où des enfants présenteront des troubles de comportement.

Lors d'un renvoi définitif, des frais administratifs de 12 \$ et un montant relatif au prorata des journées fréquentées par l'enfant seront conservés.

Service des loisirs, JUIN 2020

Annexe 2



FORMULAIRE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS DU CAMP BOUGEOTTE

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant :

Âge : _____ Groupe : _____

INFORMATIONS SUR LA PRISE DE MÉDICAMENT

Nom du médicament :

Dose qui doit être prise :

Fréquence (combien de fois par jour et à quelle heure?) : _____ et à
_____ h

Consigne(s) additionnelle(s) :

Signature du parent : _____


Signature du responsable : _____

Signature de la coordonnatrice : _____

Annexe 3



CAMPS DE JOUR FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PARENTS – COVID-19

Identification de l'enfant	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse :
jour / mois / année	
Nom de la mère :	
Nom du père :	
Tél mère :	Tél père :
Déclaration en lien avec la Covid-19	
Par la présente, je déclare que mon enfant :	
<input type="checkbox"/> N'a pas reçu un résultat de test positif à la Covid-19 à la signature de la présente déclaration ou n'a pas de symptômes associés à la Covid-19 dont :	
<ul style="list-style-type: none">• Apparition ou aggravation d'une toux;• Fièvre;• Difficultés respiratoires;• Perte subite de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale avec ou sans perte de goût.	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à aviser la direction du camp de jour et à garder mon enfant à la maison s'il présente un ou des symptômes associés à la Covid-19 ou s'il reçoit un résultat de test positif à la Covid-19;	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à aviser la direction du camp de jour et à garder mon enfant à la maison si ce dernier est en contact avec une personne qui reçoit un résultat de test positif à la Covid-19;	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à garder mon enfant à la maison, dans l'éventualité où il aurait contracté la Covid-19, tant qu'un résultat de test négatif n'a pas été obtenu.	
<input type="checkbox"/> Je comprends que si mon enfant se présente avec des symptômes associés à la maladie, l'accès au camp de jour lui sera refusé.	
Signature	
<input type="checkbox"/> Je comprends et accepte que la Ville de La Prairie ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.	
<input type="checkbox"/> J'atteste que j'ai pris connaissance des engagements contenus dans le présent document et j'en comprends le sens et la portée.	
Signature : 	Date :

MERCI DE
VOTRE
CONFIANCE!

Bon été!

